

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 décembre 2018

---

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 242

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 9, substituer à la référence :

« et II »

les références :

« , II et III *bis* ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 12, substituer aux références :

« , II et III »

la référence :

« et II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination